

## QU'EST-CE QUE LE RGPD ?

Le 27 avril 2016, le parlement Européen a mis en place le Règlement Général sur la Protection des Données (en anglais : General Data Protection Regulation ou GDPR). Il s'agit d'un texte de 88 pages détaillant la **nouvelle réglementation concernant la protection, le stockage, le traitement et la diffusion des données personnelles** des citoyens européens.



### Les données concernées par le RGPD

Ce sont les données personnelles en rapport avec des personnes originaires ou vivant dans les pays membres de l'Union Européenne

Sauf exceptions, il est interdit d'effectuer des traitements sur les données suivantes :

- Origines raciales ou ethniques
- Opinions politiques
- Convictions religieuses
- Convictions philosophiques
- Appartenances syndicales
- Données génétiques et biométriques
- Données de santé
- Données relatives à la vie sexuelle et/ou l'orientation sexuelle
- Données relatives à la verbalisation



#### QUI EST CONCERNÉ ?

Les entités qui collectent ou qui traitent les données personnelles de **citoyens ou résidents européens**



#### QUELLE EST LA DATE BUTOIR DE MISE EN CONFORMITÉ ?

Le **25 mai** 2018 !



#### QUELS SONT LES RISQUES ?

Pénalités jusqu'à **20 M€** ou **4%** du chiffre d'affaires annuel mondial.

**Vous** devez vous assurer que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, et qu'il existe bien des clauses contractuelles rappelant les obligations.



*Vous avez 72h pour déclarer à la CNIL toute constatation de violation de données.*

# ITS Group vous accompagne dans votre mise en conformité avec le RGPD :

## DÉSIGNER UN PILOTE

- Nommer un délégué à la protection des données

## CARTOGRAPHIER

- Identifier les traitements de données personnelles
- Elaborer un registre

## PRIORISER

- Identifier et prioriser les actions à mener

## GÉRER LES RISQUES

- Identifier les risques élevés
- Analyser les impacts sur la protection des données (PIA)

## ORGANISER

- Mettre en place des procédures internes garantissant la protection des données
- Définir les droits et politiques d'accès

## DOCUMENTER

- Elaborer le dossier de conformité à destination de la CNIL

## CONTRÔLER

- Contrôler, alerter et bloquer
- Revoir, certifier et investiguer

## Périmètre à contrôler :



LE CLOUD



LES BASES DE  
DONNÉES



LE PARTAGE  
DOCUMENTAIRE



LES POSTES  
DE TRAVAIL

ITS Group vous propose les solutions  
qui conviennent le mieux à VOTRE situation.  
Contactez-nous dès maintenant pour un devis personnalisé !

ITS Group

Siège social - 42 rue de Bellevue - 92100 Boulogne-Billancourt  
Tél. : +33 (0)1 78 89 35 00 - Fax : +33 (0)1 78 89 93 95 - [contact@itsgroup.com](mailto:contact@itsgroup.com)

[www.itsgroup.com](http://www.itsgroup.com)